



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 17 JUIL. 2023
N°2023-095

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 28 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-huit juin à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Rapporteur : M. BARON

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme NGANDE), Mme SAILLAND, M. LHOSTE (donne procuration à M. RIBEIRO), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. BASTIN

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'administré. **Champigny-sur-Marne**
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Le Conseil municipal

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le III de l'article 106 de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, précisée par le décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 05 mai 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la ville de Champigny-sur-Marne au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 20 juin 2023 ;

Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 : PRECISE que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal de la ville.

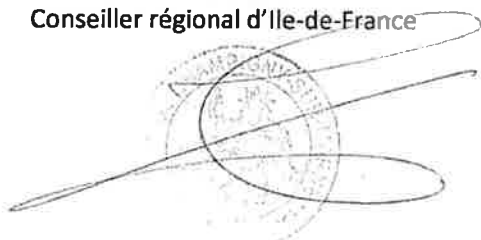
ARTICLE 3 : MAINTIENT le vote du budget par nature, un vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et un vote au niveau du chapitre et de l'opération pour la section investissement ;

ARTICLE 4 : DECIDE que le traitement des provisions se fait au moyen d'un régime budgétaire.

ARTICLE 5 : AUTORISE Mr le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ARTICLE 6 : AUTORISE Mr le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

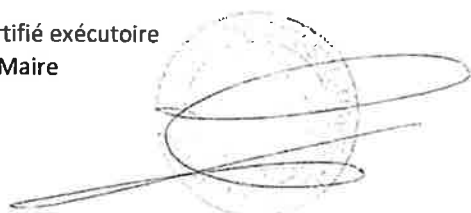
A circular official stamp is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

Le secrétaire de séance
Monsieur Wilfrid BASTIN
Conseiller municipal

A circular official stamp is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

Transmission en préfecture, le
Publication, le **17 JUIL. 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire

A circular official stamp is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.